

## Des bourses d'études pour toutes et tous



Résolution, approuvée  
par la Conférence des délégué-e-s du PS Migrant-e-s du 24 juin 2023

---

Les bourses d'études offrent des opportunités. Tout le monde doit pouvoir bénéficier d'une bonne formation scolaire, professionnelle ou universitaire, donc aussi ceux et celles qui sont au bas de l'échelle. Mais cette exigence largement partagée n'est absolument pas respectée par la Suisse. En Europe, seule la Grèce a une part des contributions à la formation encore plus faible que la Suisse.

Le PS Migrant-e-s veut changer cela. Il est urgent de combler les lacunes du système de bourses actuel et d'y allouer des moyens nettement plus importants. Seul avec un bon système de bourses nous pourrions faire avancer l'égalité des chances et permettre à toutes et à tous de développer des perspectives. Une bonne formation est également la meilleure prévention contre la dépendance sociale. Il faut un changement de paradigme : « des bourses au lieu de l'aide sociale ou d'autres prestations sociales ».

Les bourses relèvent de la compétence des cantons. Afin d'harmoniser leur système de bourses, les cantons ont adopté en 2009 un concordat sur les bourses d'études. A ce jour, 22 cantons en font partie. Mais ce concordat est complètement dépassé. Il doit être renouvelé de toute urgence. De plus, tous les cantons doivent utiliser leur marge de manœuvre et aller au-delà des normes minimales du concordat.

Le PS Migrant-e-s appelle à lancer des campagnes dans tous les cantons pour combler les lacunes suivantes dans le système actuel des bourses d'études :

1. Toutes les personnes domiciliées en Suisse doivent pouvoir bénéficier de bourses d'études. Le concordat sur les bourses d'études exclut, avec un abus du droit des étrangers, des dizaines de milliers de personnes qui en auraient tout particulièrement besoin. Selon le concordat, seuls les citoyens suisses et – grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes – les ressortissants des pays de l'UE/AELE reçoivent des bourses. Mais les personnes issues de pays dits tiers qui ne bénéficient pas encore d'un permis d'établissement C, d'un permis de séjour B depuis 5 ans ou du statut de réfugié ne reçoivent pas de bourses. Ces personnes, pour lesquelles l'accès à la formation serait particulièrement important, sont donc exclues de l'obtention de bourses. Cela doit changer
2. En cas de besoin, les bourses doivent couvrir les frais de formation indirects. Le concordat prévoit uniquement des allocations de formation. Les personnes qui ont des enfants ou d'autres obligations d'entretien et qui souhaitent se former devraient toutefois être privées du recours aux services sociaux. En cas de besoin, la bourse d'études doit également couvrir les frais de formation indirects.
3. Des bourses pour une reconversion professionnelle ou une deuxième formation prometteuse. Le concordat ne permet des bourses qu'aux formations initiales. Or, l'évolution de l'économie est si rapide que celles-ci deviennent obsolètes après quelques années. C'est pourquoi les bourses doivent également encourager les reconversions et les secondes formations.
4. Des bourses pour les adultes ayant un niveau de formation bas et un statut précaire qui entreprennent des formations de mise à niveau ou des formations continues. Le concordat sur les bourses d'études ignore tout le domaine de la formation continue. Selon la loi fédérale sur la formation continue, celle-ci est laissée à la « responsabilité individuelle ». Il en résulte que seules les personnes déjà bien formées et bien rémunérées suivent une formation continue. Toutes les statistiques montrent que les personnes ayant un bas niveau de formation et un statut précaire sur le marché du travail ne profitent guère des offres de formation continue. Cela doit changer. Des bourses d'études ciblées pour celles et ceux qui en ont particulièrement besoin sont donc indispensables.
5. Il faut également une harmonisation matérielle vers le haut des allocations de formation. Aujourd'hui, les différences entre les cantons sont énormes. C'est justement le canton de Zoug, l'un des cantons les plus riches de Suisse, qui consacre le moins de moyens aux bourses d'études par habitant. Et le Jura, l'un des cantons les plus pauvres de Suisse, le plus. Cela doit changer. Tous les cantons doivent augmenter sensiblement leurs dépenses en matière de bourses d'études.